Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 31 (1939)

Heft: 9

Rubrik: Politique sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Politique sociale.

Les Conseils de prud'hommes en 1938.

Notre pays a maintenant (dans dix cantons) 47 tribunaux de prud'hommes, l'importante place industrielle de Winterthour ayant été en 1938 dotée elle aussi de cette juridiction spéciale pour les différends du travail d'ordre individuel. A noter rétrospectivement qu'en 1937 le canton de Fribourg a aboli jusqu'à nouvel ordre les tribunaux de prud'hommes des villes de Fribourg et Bulle.

Comme les années précédentes, les tribunaux de prud'hommes ont été invités à fournir, au moyen d'une formule établie à cet effet, un relevé de leurs opérations. Seuls ceux de Lausanne et de Payerne n'ont pas envoyé les indications voulues, non plus que les années précédentes. Le tableau qui figure ci-après donne les indications reçues:

Demandes vidées en 1937 et 1938 par les tribunaux de prud'hommes.

		Demandes formées par des patrons		Demandes formées par des salariés		Total	
		1937	1938	1937	1938	1937	1938
Par jugements:							
Adjugées		24	22	347	282	371	304
Adjugées en partie		14	19	330	337	344	356
Rejetées		15	11	220	215	235	226
Vidées avant débats		34	64	1216	1367	1250	1431
Vidées après débats par	trans-						
actions, etc		672	64	2071	1947	2743	2011
Déclarées irrecevables		1	4	93	98	94	102
	Total	760	184	4277	4246	5037	4430

Ce qui frappe à première vue, c'est la diminution, dans l'ensemble, du nombre des actions vidées (4430 contre 5037 l'année précédente). Cette diminution porte principalement sur les demandes formées par des patrons et vidées par jugement et vient de ce que l'année précédente sur la place de Bienne, comme on l'a expliqué dans l'aperçu pour 1937, 7 patrons avaient intenté d'un seul coup 558 actions. Mis à part cette circonstance absolument exceptionnelle, on peut dire qu'en l'ensemble les tribunaux de prud'hommes ont eu en 1938 à peu près autant d'affaires à traiter que l'année précédente. S'il y a eu effectivement une petite diminution, remarquons qu'elle a son pendant dans celle que les offices cantonaux de conciliation ont enregistrée de leur côté (conflits collectifs de travail, voir la «Vie économique», fascicule de janvier 1939, page 24).

Les demandes dont la valeur litigieuse ne dépasse pas 300 francs sont toujours de beaucoup les plus nombreuses. A noter du reste qu'au delà de ce montant certains tribunaux de prud'hommes ne sont plus compétents. 883 demandes avaient une valeur litigieuse excédant 300 francs et dans 220 cas la valeur était indéterminée. Ce dernier nombre est relativement faible, mais il s'agit là d'une catégorie qui n'en a pas moins une notable importance, car elle comprend les contestations toujours plus fréquentes et souvent de grande portée concernant la délivrance d'un certificat de service, la restitution d'effets, de papiers de légitimation, d'abonnements de chemin de fer et autres pièces.

Comme toujours, les tribunaux de prud'hommes ont été très inégalement appelés à exercer. Tandis que certains d'entre eux n'ont eu que quelques cas à vider, que l'un ou l'autre n'a même eu aucune affaire où des débats aient été nécessaires, ceux des grandes villes en particulier ont été saisis de centaines de demandes. Ajoutons que le service de renseignement, surtout s'il se fait à des heures spécialement fixées, donne beaucoup à faire à certains tribunaux; il empêche du reste mainte action d'être intentée.

Education ouvrière

Une expérience à Genève.

En janvier 1938, la section genevoise de la F.O.B.B. organisait des groupes d'études qui, repris d'octobre 1938 à avril 1939, furent alors placés sous l'égide du Centre genevois d'éducation ouvrière, dépendant de l'Union des syndicats. Ouverts à tous les syndiqués, ces groupes leur offraient la possibilité de se documenter sur un des points traités, de dissiper certains malentendus, de détruire certaines ignorances.

Cinq groupes fonctionnèrent en 1938/39, chaque soir, du lundi au vendredi: français et géographie économique (R. Jaquet), histoire du mouvement ouvrier (E. Ruff), notions d'économie politique (R. Borsa) et notions de droit ouvrier (A. Kohler). Les inscriptions furent relativement peu nombreuses, mais ceux qui s'inscrivirent furent fidèles.

C'est cette expérience qui motive les réflexions suivantes:

Les buts de l'éducation ouvrière.

En quoi doit consister l'éducation ouvrière, actuellement, en Suisse, telle fut la première question qui se posa. L'année 1936 venait de marquer en France la victoire du Front populaire. Les œuvres d'éducation de la C.G.T., favorisées par les 40 heures, prenaient un essor inattendu. Les conquêtes ouvrières, discutées et jugées partout, avec plus de mauvaise foi que d'objectivité, déclenchèrent des discussions passionnées. Au fur et à mesure que se succédaient les événements et que déviait l'élan de 1936, un malaise s'étendait dans les milieux ouvriers de chez nous. Pourquoi ces échecs? Pourquoi ces piétinements? Quelles sont ces «lois de la production» qui jouent automatiquement contre nos vœux ou nos revendications? Pourquoi a-t-il fallu réajuster le franc? etc.

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, demeuraient sans réponse: l'article de journal ni la discussion n'étaient assez documentés, assez étendus, assez simples.

Dans ces circonstances, le but premier de l'éducation ouvrière devenait sans conteste une explication, et même, si ambitieuse que puisse paraître l'expression, une explication du monde, de son mécanisme, de sa complexité, de son fonctionnement. Seule ne resterait pas superficielle l'éducation qui tenterait d'embrasser les principaux problèmes, de les élucider historiquement et fonctionnellement, de marquer leur interdépendance.

Un tel programme pouvait laisser rêveur, son étendue pouvait effrayer. Mais c'était là évidemment le but idéal, dont on s'approcherait plus ou moins au cours des années à venir.

Pour parer au plus pressé, l'étude des problèmes économiques fut placée au premier plan (géographie économique et notions d'économie politique), tandis que parallèlement le cours d'histoire devait, en marquant les étapes, donner le sentiment de la durée, et le cours de droit maintenir la présence des grands principes dans ce qui pouvait sembler un chaos.